



Reconnaissance d'un enfant français par un parent étranger

Par **Syarel**, le **26/01/2021** à **20:20**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de mon compagnon qui est cubain et qui vit à Cuba. Nous ne sommes pas mariés. Je fais les allers-retours entre la France et Cuba pour le moment mais viendra un jour où je ne pourrais plus voyager en étant enceinte.

J'ai deux questions : comment mon compagnon peut-il reconnaître l'enfant depuis Cuba ? Doit-il venir en France pour reconnaître l'enfant ? Quel type de visa peut-il obtenir pour venir en France et assister à la naissance ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Très cordialement

Par **youris**, le **27/01/2021** à **10:58**

bonjour,

le plus simple, c'est que votre compagnon aille se renseigner auprès d'un consulat de France pour une reconnaissance anténatale et pour son visa.

salutations